



LE GRAU

Le Groupe de Réflexion pour l'Avenir et l'Unité

vous parle

NOVEMBRE 2024, NUMÉRO 8



L'ÉDITO

Par Charly CRESPE,
Président du Groupe de Réflexion pour l'Avenir et
l'Unité



Par Martine SCOLLO-OGIER, conseillère municipale

QUELQUES PHOTOS VALENT MIEUX QUE MILLE MOTS

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas de CAP...

Chères lectrices, chers lecteurs,

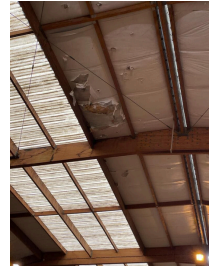
Chaque édition du **Grau vous parle** nous rapproche des échéances municipales et confirme la détermination de notre groupe à apporter le changement nécessaire. Notre commune et sa population éprouvent un besoin vital de **respirer à nouveau**, après des années de brutalisation des rues et des espaces verts, de fonte des places de parking et d'atteintes au dialogue constructif avec les citoyens, les associations, les entrepreneurs, les commerçants, les artisans et tous les acteurs oubliés qui font la vitalité de notre station. **STOP !**

C'est aussi pour affirmer cette détermination que j'ai choisi en septembre dernier d'annoncer **ma candidature pour les élections de 2026**. J'ai toujours pensé qu'un discours de sincérité était la base d'une bonne action en politique. Cette candidature s'accompagne d'un certain nombre de mesures pour renforcer toujours plus la proximité avec vous et tisser des liens plus forts avec toutes les forces vives qu'ensemble, nous constituons. Je veux que les prochains mois soient placés sous le signe des rencontres en continuant les « réunions chez l'habitant ». Je me rendrai partout où je serai invité. Il en est de même pour les associations qui font la richesse de la commune : j'invite les bureaux à me proposer de participer aux temps forts de leurs activités.

Je vous donne une nouvelle fois rendez-vous pour une grande réunion publique le **VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 à 18h30 à la Salle Carrefour 2000**. Soucieux d'innover et de répondre au mieux à vos attentes, cette réunion sera précédée **d'un questionnaire en ligne**. Libérés de la prise de parole en direct pas toujours évidente, vous me poserez vos questions par écrit et j'y répondrai pendant la réunion. Je profiterai de ce questionnaire pour vous interroger à mon tour sur quelques sujets tels que la santé, la mobilité, la sécurité ou la fiscalité. Les résultats seront communiqués pendant la soirée, et nous vous proposerons de donner votre avis pendant la réunion, avec des outils modernes, pour permettre une plus forte dynamique et améliorer la qualité nos échanges.

Sur le plan politique, nous avons choisi dans ce numéro de partager des réflexions sur la qualité du traitement de l'eau, les conflits d'usages sur la mobilité, ou l'abandon des équipements sportifs et des jeux pour les enfants. Enfin, je reviens sur **la situation à Port Camargue qui devient préoccupante**.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture, et vous invite à répondre à notre questionnaire en ligne. Et bien sûr, **je vous attends toujours plus nombreux** pour cette belle réunion de novembre. ■



Je serai donc brève !

Le délabrement du plateau et des équipements sportifs de la commune, qui résulte d'un défaut constant d'entretien, est éclatant !

Terrain de basketball, terrain de handball, piste d'athlétisme ont depuis longtemps été désertés car devenus impraticables : sols dégradés, absence de traçages et d'équipements (paniers, filets...), herbes bordant les terrains..

Seul le petit terrain de foot en gazon synthétique a échappé à la décrépitude et à l'abandon et demeure praticable. Mais cela n'est pas dû à un effort d'entretien, puisque l'on constate de la rouille sur les mains courantes et des herbes les bordant.

Les courts de tennis intérieurs sont lugubres, le plafond y est très dégradé à certains endroits, et présente des traces d'infiltrations d'eau sur sa structure en bois.

Quant aux courts de tennis extérieurs, aux clôtures grillagées déchirées, la surface de leur sol vient à peine de faire l'objet d'une rénovation. Il était temps, mais cela est oh combien tardif et insuffisant, surtout alors que des cloques apparaissent déjà !

La pratique du sport, qui est un moyen de cohésion sociale, doit être favorisée. Heureusement, les associations font toutes un travail extraordinaire. Il est tellement regrettable que la mairie ne joue pas son rôle, alors qu'elle prétend vouloir garder les jeunes et loger les familles graulennes.

Et que dire de l'aire de jeux pour enfants ? Une désolation. ■





ET SI ON PARLAIT D'ÉCOLOGIE ?

Par Olivier BARRE

Notre majorité municipale se targue d'être écologiste à longueur d'année, mais qu'en est-il réellement ?

Certes, le label pavillon bleu est renouvelé tous les ans... Mais à quel prix ?

Les infrastructures urbaines sont aux normes phyto zéro. Autrement dit, on a remplacé le végétal des ronds-points par des galets sans âme ni saveur, et les douches de plage ont été supprimées. Tout cela dans un souci d'économiser ce bien précieux qu'est devenue l'eau.

Mais si la devanture est belle, qu'en est-il de l'arrière-boutique ?

Notre nature se meurt à petit feu. L'état de notre patrimoine sauvage, et notamment de notre lagunage est inquiétant. Ce qui était auparavant un paradis pour la biodiversité est devenu, en quelques années, un véritable désert : disparus les tortues d'eau, les limicoles, les anatisés, les carpes et autres espèces qui faisaient la richesse de notre territoire.

Comment en est-on arrivé là et comment peut-on y remédier ?

Tout d'abord le constat :

Notre lagunage se meurt car l'eau stagne et se charge en micro-organismes et en bactéries.

Or, une eau qui ne circule pas, et qui est chauffée par le soleil souffre du phénomène d'eutrophisation. Autrement dit, elle devient trop chargée en nitrates, phosphates et en matières organiques. C'est pour cela que l'on voit des eaux bien souvent vertes, à la limite du fluo. Quand l'eutrophisation est trop importante, l'eau devient toxique pour tout organisme qui la consomme (animaux notamment).



Les causes :

Elles sont multiples. Soulignons d'abord qu'il n'est pas ici question d'incriminer la station d'épuration qui fonctionne parfaitement et dont le responsable est très attaché à la nature et à son patrimoine. L'eau qui y est traitée et qui en sort est pure à plus de 95 %. C'est après que cela se gâte : cette eau, si pure soit-elle, passe par des bacs de rétention, puis par un réseau de canaux. Or, ces bacs n'ont pas été nettoyés depuis des décennies... Une couche de sédiments et de matières, tant organiques que chimiques, empêchent le travail de régulation. Il en est de même des canaux, dont les ouvrages permettant la circulation de l'eau sont défectueux, voire dysfonctionnels. Ces éléments combinés ont des effets faciles à comprendre : l'eau (même pure) se charge en matières diverses, et comme elle ne circule plus, s'asphyxie !



Est-ce inéluctable et existe-t-il des solutions ?

Rien n'est inéluctable... pour peu d'avoir la volonté politique de changer les choses et de bien faire. Mais cela demande un investissement conséquent (question de priorité budgétaire aussi) pour nettoyer ces fameux bacs en les curant en profondeur pour les rendre de nouveau opérationnels.

On pourrait aussi évoquer la mise en zone Libellule (technique inventée et développée par SUEZ, qui consiste à compléter le traitement classique des stations d'eaux usées en se basant sur la capacité épuratoire de la nature) et qui a fait ses preuves chez nos voisins héraultais. Mais là encore, cela demande une vision à long terme et un investissement conséquent.

Il existe par ailleurs des solutions à court terme pour enrayer ce phénomène : remettre en service les ouvrages laissés à l'abandon et faire appel au savoir des anciens, transmis de génération en génération, qui savaient comment gérer l'eau. C'est ce qu'avait bien compris notre ancien maire Étienne MOURRUT, qui, fort de ce constat, avait laissé la gestion de l'eau au syndicat des chasseurs du Grau du Roi, compétence que Monsieur CRAUSTE s'est empressé de leur retirer, dès son arrivée au pouvoir en 2014, nous conduisant à ce triste résultat.

En écologie comme en politique, les mots c'est bien... mais les actes, c'est mieux !!!! ■



FAUT-IL ENCORE TENIR LE CAP QUAND POINTE LE RÉCIF

Par Charly CRESPE, conseiller municipal

Nous sommes fiers des nombreux atouts de notre commune, et notamment de Port Camargue, le plus grand port de plaisance d'Europe. Mais que s'est-il passé pour qu'en seulement dix années de présidence CRAUSTE, le joyaux qu'il était, se transforme en un gouffre financier qui mêle souffrance du personnel, risques de découvert et crises de la direction ?

Je ne prétends pas avoir en la matière l'expérience de certains administrateurs, mais je vous propose avec cet article de partager quelques observations qui apporteront des réponses à cette interrogation.

Sur le plan financier d'abord, relevons qu'au cours des trois dernières années, le résultat net n'a cessé de se réduire comme peau de chagrin. C'est ce qu'a confirmé l'audit commandé « en urgence » pour analyser la situation devenue catastrophique avec un « fond de roulement » qui fondait comme neige au soleil, et un risque réel de ne pouvoir payer les salaires et les factures.

Cette situation est la combinaison de plusieurs négligences qui n'auraient pas dû échapper à Robert CRAUSTE s'il s'était réellement intéressé aux affaires de la Régie. Il aurait également pu s'en apercevoir s'il avait écouté les administrateurs au lieu de se contenter de répéter ce qu'une minorité lui ordonnait... En effet, nous avons été plusieurs à dénoncer le coût excessif des investissements (comme les millions d'euros engagés pour des sanitaires avec salon, wifi, climatisation, ou la construction du port multicoque chenal sud, réalisée sans la subvention attendue de la région).

Pourtant à chaque fois, l'édile, tel un perroquet, s'évertuait à répéter: « C'est nécessaire... on ne peut pas réduire les investissements ». Mais alors comment expliquer qu'en seulement quinze jours, le directeur intérimaire, Nicolas NADAL, a pu réduire les deux millions d'euros hors taxes prévus pour l'investissement pour 2025, les ramenant à 600 000 euros ? En quinze jours, ce sont ainsi plus d'1,4 millions d'euros de projets d'investissement qui ont été supprimés, alors qu'on nous les présentait comme indispensables !

L'autre particularité de la régie est d'être embourbée dans de nombreux contentieux.

Rappelons d'abord les contentieux prud'homaux qui témoignent de la mauvaise gestion du personnel et du refus du dialogue social. Cela est indigne des agents qui œuvrent, le plus souvent depuis de nombreuses années, pour un fonctionnement satisfaisant du Port, et déplorable pour ceux qui ont vu leur santé se dégrader. Traiter ainsi les chevilles ouvrières de la Régie a nécessairement un coût : ce sont plusieurs milliers d'euros en frais d'honoraires d'avocats et de procédures qui sont ainsi dépensés... À titre d'exemple, plus de 80 000 euros sur la seule année 2024 !

Impossible ensuite de ne pas revenir sur le contentieux qui oppose la mairie et les propriétaires de marinas, lesquels ont initié une procédure visant à obtenir le respect d'une promesse électorale de notre édile, qui s'était engagé à ne plus appliquer la répercussion « indue » de la taxe foncière... C'est bien ce manquement à la parole donnée qui est venu mettre le feu aux poudres et détériorer le climat de confiance nécessaire à la bonne conduite des affaires de la Régie. Aujourd'hui, aucun retour en arrière n'est possible.

Pour conclure, après avoir fait intervenir Nicolas NADAL qui semblait s'engager dans un travail de sincérité avec les administrateurs et dont il faut saluer le travail d'apaisement du climat social, le Super-Président CRAUSTE a décidé de lui retirer la mission, pour la confier au directeur adjoint du camping de l'Espiguette, une fois de plus sans concertation avec le conseil d'administration.

Et il viendra donner des leçons « républicaines » et de démocratie à toute personne qui émet un jugement ou une opinion divergente de ses intérêts.

Vite, il faut que cela change ! ■





Par Éric SURJUS, résident Centre-ville

VÉLO, VOITURE ET PASSAGE PIÉTON : UN TRIO SOUVENT EXPLOSIF !

L'impensable s'est produit à Paris il y a quelques semaines. Après une altercation, un cycliste a été VOLONTAIREMENT écrasé par un automobiliste. Doit-on se résigner ? Les conducteurs de vélos et de voitures sont-ils condamnés à s'entendre comme chiens et chats ? D'autant plus que les cyclistes du lundi sont bien souvent les automobilistes du mardi... Et vice versa. Rappelons les règles et formulons quelques propositions, en gardant à l'esprit que la bienveillance réciproque résout les conflits... avant même qu'ils n'adviennent !

Fragile et souvent instable, le cycliste mérite tous les égards de l'automobiliste. Surtout lors d'un dépassement. En ville, c'est 1 mètre qu'il faut laisser entre lui et la voiture; hors agglomération c'est 1,50 mètre. Et il est même autorisé de chevaucher une ligne blanche si nécessaire sur les routes à double sens limitées à 50 km/h ou moins. Attention aux pistes cyclables qui traversent les routes : qu'il vienne de droite ou de gauche, sauf mention contraire, le cycliste a priorité sur la voiture. Les zones 30 (rue et routes limitées à 30 km/h) ont leur propre réglementation. En effet, toutes les chaussées y sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception. De nombreuses rues à sens unique pour les voitures dans les trois quartiers du Grau du Roi sont soumises à cette règle qui peut surprendre. Son intérêt ? Simplifier l'itinéraire des cyclistes et leur éviter d'emprunter les grands axes de circulation, plus accidentogènes.

Et les cyclistes ? N'ont-ils que des droits sur la route ? Bien sûr que non ! Entre autres devoirs, signalons que le port du casque est fortement conseillé (obligatoire en dessous de 12 ans), qu'il est interdit de porter des écouteurs ou d'utiliser son téléphone tenu en main, que les feux rouges et les stop les concernent, qu'il est interdit de circuler à plus de deux de front ou de remonter les files par la droite, que la "machine" doit être en bon état général et son conducteur non alcoolisé (moins de 0,5 g d'alcool par litre de sang, comme pour les automobilistes). Une amende forfaitaire est prévue pour le non respect de chacune de ces obligations... Connaissez-vous des cyclistes verbalisés ? L'avez-vous été vous-même ? La réponse est probablement non. Est-ce bien ou pas ? Vaste débat.



Les passages piétons non régulés par un feu de signalisation sont l'objet d'une grande incompréhension entre vélos et voitures. Pour les traverser, le cycliste ne devient piéton et ne bénéficie de la priorité de passage que s'il pose pied à terre et marche à côté de son vélo (ou de sa trottinette) pour atteindre la voie opposée. Cette évidence est souvent incomprise voire ignorée par les cyclistes. La généralisation de panneaux "cyclistes ! Pied à terre obligatoire" semble donc souhaitable.

Cyclistes ou piétons graulens et amis touristes, c'est parfois la mairie et ses aberrations en matière de voirie qui constituent votre plus grand danger ! La longue liste des points noirs que vous nous signalez, de Port Camargue au Boucanet, en passant par le centre-ville, laisse songeur. Et vous avez beau aller en mairie pour raconter vos déboires en pensant aux prochaines victimes qui pourraient être évitées, rien n'est fait pour y remédier. Les passages piétons suicidaires et les portions de pistes cyclables venimeuses, ils s'en foutent ! C'est à croire que ces messieurs-dames de l'équipe municipale n'ont jamais posé leurs fesses sur la selle d'un vélo ni parcouru à pied la ville qu'ils ont l'honneur de diriger... Sinon toutes ces incohérences leurs sauteraient aux yeux. Encore un bel exemple de l'absence de communication entre nos élus et leurs administrés. Notre maire oublie-t-il que sa responsabilité peut être engagée dans le cas d'un accident directement imputable à un défaut de voirie ?



Terminons par un exemple concret qui parlera à bon nombre de cyclistes. La photo ci-dessus est celle du rebord biseauté qui longe la piste cyclable en centre-ville, rive gauche, juste après le rond-point devant le Friand. Il fait des ravages, ce rebord : au mieux des glissades rattrapées de justesse et plus souvent des chutes, côté route. Haut de 3 cm, vous le devinez à peine. Mais si vous avez le malheur de l'aborder de façon trop rasante pour rejoindre la piste cyclable, votre pneu avant ne "mord" pas et vous êtes à coup sûr déséquilibré. Un "raboitage" en règle est urgent ! C'est d'autant plus étonnant que les travaux requis n'ont pas l'air bien compliqués. Affaire à suivre... ■

INSCRIVEZ-VOUS
À NOTRE
NEWSLETTER

Par mail :
contact@legrau.fr



📅 VENDREDI 22 NOV

🕒 18H30

📍 Salle Carrefour 2000
Le Grau du Roi

RÉUNION PUBLIQUE

»» INTERACTIVE ««

Mobilité, sécurité,
fiscalité, santé, quartiers...

DONNEZ VOTRE AVIS !



SCANNEZ-MOI



Charly Crespe